



Commission des équipements et de l'aménagement durable

5 - Administration générale

Autorisation de candidater, de déposer des offres et de signer les marchés publics et accords-cadres au nom du Département en tant qu'opérateur économique

Rapport n° CP/2011/608

Service gestionnaire :

Pôle aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander à la commission permanente d'autoriser le Président du Conseil Général à candidater, à déposer des offres et à signer les marchés publics et accords-cadres auxquels le Département postule en tant qu'opérateur économique, dans le cadre des consultations lancées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, pour la gestion et l'entretien de sa flotte de véhicules et engins.

1. Rappel du contexte

Le parc départemental de l'Équipement a été transféré au Conseil Général du Bas-Rhin au 1^{er} janvier 2010 dans le cadre de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert des parcs et ateliers. Cela s'est traduit par la création au sein du Département, d'un service rattaché à la Direction Territoriale de l'Aménagement du Territoire du Pôle Aménagement du Territoire, regroupant l'ensemble des moyens concernés par la maintenance des véhicules de la collectivité : le Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR).

La loi de transfert des parcs précise, dans son article 23, que le département peut réaliser pour le compte et à la demande du SDIS des prestations d'entretien de ses moyens matériels sous réserve de respecter les règles de mise en concurrence prévues par le code des marchés publics.

La maintenance de la flotte du SDIS (environ 1200 véhicules) est à ce jour réalisée dans le cadre d'un appel d'offres à plusieurs lots géographiques et techniques (véhicules de plus et moins de 3,5 tonnes, engins à équipements spéciaux,...). Les titulaires de ces marchés sont en général des entreprises et des garages privés. Les lots maintenance des véhicules « poids lourds » du groupement Centre du SDIS et des « véhicules spéciaux » sont détenus par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

2. Expression des besoins du SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin a exprimé le besoin de relancer prochainement des procédures de mise en concurrence par voie d'appels d'offres, pour certains lots arrivés à échéances ou non reconduits.

3. Potentialité du SPVBR pour répondre à des appels d'offres

Le Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans de la Direction Territoriale d'Aménagement du Territoire (Pôle Aménagement du Territoire) assure actuellement les missions de gestion et d'entretien de la flotte des véhicules et engins du Département du Bas-Rhin, pour lui permettre d'accomplir les missions liées à ses compétences.

A cet effet, ce service spécialisé fonctionne avec un budget annexe équilibré, dont une partie des recettes est issue d'une facturation sur la base d'un barème de prestations approuvé annuellement par l'Assemblée plénière. Le barème 2011 a été approuvé le 14 décembre 2010, et comporte des prestations en adéquation avec les besoins exprimés par le SDIS. C'est sur la base de ce barème que le SPVBR est en mesure de répondre aux appels d'offres du SDIS. Ce barème est actualisé annuellement au vu du résultat analytique détaillé de l'activité du service qui permet également de justifier des coûts, et proposé à l'approbation de l'assemblée départementale.

Par ailleurs, le SPVBR dispose de moyens humains et matériels suffisants pour faire face aux besoins du SDIS, soit en régie, soit par le biais des marchés de sous-traitance dont il dispose à travers un réseau de garages privés avec lesquels des marchés sont conclus sur appels d'offres. La capacité du SPVBR à répondre aux besoins du SDIS s'est renforcée fin 2010 avec la perte de l'activité de gestion et d'entretien de la flotte de la DIR-Est, consécutive au transfert du Parc de l'Équipement au Conseil Général.

Enfin, le SPVBR est certifié ISO 9001 depuis 2006 (certificat A1256), gage de la qualité et du professionnalisme de ses prestations.

4. Conclusions

Aussi, en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert des parcs et ateliers aux Départements et notamment son article 23 autorisant le département à réaliser pour le compte et à la demande du SDIS des prestations d'entretien de ses moyens matériels dans le respect de la mise en concurrence, et compte tenu du fait que les moyens logistiques et humains du SPVBR sont en adéquation avec les besoins exprimés par le SDIS, il est proposé à la commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin d'autoriser le Président à candidater en tant qu'opérateur économique au nom du Département du Bas-Rhin, à déposer des offres sur la base du barème annuel des prestations approuvé par l'assemblée départementale, et à signer les marchés publics et accords-cadres correspondants, pour toutes les procédures de consultations lancées par le SDIS du Bas-Rhin visant la maintenance de sa flotte de véhicules et engins.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général :

- prend acte que les conditions mentionnées dans la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert des parcs et ateliers, et notamment son article 23, sont respectées pour permettre au Département du Bas-Rhin en tant qu'opérateur économique, de répondre aux procédures de consultations lancées par le SDIS du Bas-Rhin ayant pour objet la maintenance de sa flotte de véhicules et engins dans le respect des règles de mise en concurrence,

- autorise le Président à candidater en tant qu'opérateur économique au nom du Département du Bas-Rhin, à déposer des offres sur la base du barème annuel des

prestations approuvées par l'assemblée départementale, et à signer les marchés publics et accords-cadres correspondants, pour toutes les procédures de consultations lancées par le SDIS du Bas-Rhin ayant pour objet la maintenance de sa flotte de véhicules et engins.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Guy-Dominique KENNEL